

caution

Par **Aaron**, le **07/04/2006** à **21:51**

J'ai besoin d'un petit renseignement. Il me semble que cela touche à de la procédure civile et comme je n'en ai pas encore fait...

Ma soeur vient de quitter son appartement et a fait l'état des lieux : il est nickel (rien n'est marqué d'anormal) et pourtant, le propriétaire lui a déduit quasiment 1000 euros avec des dégradations qui ne figurent pas dans l'état des lieux. J'aimerais savoir en cas d'échec de négociation avec le propriétaire, quelle est la procédure à suivre afin de récupérer la somme? Aussi, une seconde question me vient à l'esprit : elle est passée par une agence pour louer son appartement. Ma soeur ne peut-elle pas agir également contre l'agence (un contrat liant en effet le propriétaire et l'agence)

Merci par avance à tout ceux qui pourront m'éclairer....

Aaron

Par **yanos**, le **09/04/2006** à **17:21**

Si l'état des lieux est parfait et qu'aucune somme n'est à retirer de la caution, il n'y a pas de raison de déduire quoi que ce soit de la caution!!!

A mon avis, plutôt agir contre l'agence car cela doit être elle qui a fait l'état des lieux et qui a mandat pour s'occuper de la location.

Maintenant, si ça n'aboutit pas, prend bien ton état des lieux tel quel et présente toi au tribunal.

Par **jeeecy**, le **09/04/2006** à **19:25**

effectivement il faut tout d'abord distinguer qui est ton co-contractant : le propriétaire ou l'agence pour savoir contre qui tu dois agir

ensuite sur le fonds, si rien n'est marqué sur l'état des lieux de sortie (je rappelle qu'un état des lieux d'entrée et un de sortie sont des éléments à ne pas négliger en cas de litige...) alors la caution doit être rendue intégralement

une lettre recommandée avec accusé réception de rendre la caution du fait de l'absence de dégradations dans l'appartement sanctionné par l'état des lieux de sortie te permettra de commencer la procédure pour récupérer ton dû

Par **Aaron**, le **09/04/2006** à **19:58**

super, cela me donne des éléments de réflexion pour débiter la procédure. Je vous remercie et si jamais quelqu'un en sait plus, je vous écoute attentivement...

Merci beaucoup.

Aaron